

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Le vendredi 09 juin 2023 à 18h15, les membres du Conseil Municipal, convoqués par mail en date du 02 juin 2023, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Madame Christiane DEPARIS, Maire de Saint Aubin d'Ecrosville.

	Présent	Absent excusé	Absent non excusé
✚ DEPARIS Christiane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ ORONA Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ PION Grégory	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ THROUET Cyrille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ OSMONT Odile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ FOSSARD Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ CARLI Eric	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ DONVAL François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ KIEFFER Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ LIGER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ COLOMBANI Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ DEPITRE Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ ARCHAMBAULT Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
✚ HERBAJ Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ARCHAMBAULT Stéphane donne pouvoir à DEPARIS Christiane
KIEFFER Jean-Pierre donne pouvoir à DEPITRE Patrick

Grégory PION est nommé secrétaire de séance et lit le précédent compte-rendu, qui est adopté à l'unanimité.

En préambule de la séance, Madame le Maire s'adresse aux membres du Conseil Municipal, pour leur faire lecture du mot ci-après retranscrit :

« Chers collègues,

Avant de passer à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, je voudrais revenir un instant sur le déroulement de notre Fête Communale, qui a rencontrée cette année encore, un vif succès et dont je tiens à féliciter tous les membres du Comité des Fêtes.

Cependant, un incident a donné lieu à des publications désolantes sur les Réseaux Sociaux, dont j'ai eu connaissance. Les propos relayés par certains sont d'ailleurs sans aucun rapport avec les festivités, et sont erronés.

Je tiens à condamner avec la plus grande fermeté de tels agissements.

Suite à ces événements, je me suis entretenue avec mes adjoints, avec lesquels nous nous sommes expliqués. Chacun sait l'attitude qu'il a à tenir selon la situation.

A l'heure où les élus locaux sont victimes pour une raison ou pour une autre, de calomnies diverses et variées, de menaces et même, hélas, de violences physiques graves parfois, je compte sur la solidarité et l'exemplarité de tous.

Je tiens d'ailleurs à remercier d'ores et déjà les membres du Conseil Municipal et les nombreux habitants qui m'ont témoigné de leur indignation et de leur soutien.

Je vous propose dès à présent de passer à notre ordre du jour.

Je tiens à rappeler à tous, avant de débiter le premier point du Conseil Municipal, que cette instance est publique, que tout le monde peut assister et écouter les débats, mais que, toutefois, la prise de parole du public ne peut se faire qu'après la clôture de la séance, et sur sollicitation, et obtention de l'accord de l'ensemble du Conseil Municipal. Les échanges ne seront pas retranscrits dans le compte-rendu. »

Après cette intervention, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le point concernant l'attribution de l'IFSE à la Secrétaire de Mairie est ajourné, après conversation avec le Centre de Gestion de l'Eure. Il faut prendre un arrêté et non pas une délibération.

Madame le Maire aborde le premier point de la séance du Conseil Municipal.

2023-18 - DELIBERATION CONCERNANT LA RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT GARCIA

Madame le Maire informe le Conseil que la rétrocession de la voirie du lotissement de Monsieur GARCIA pourra se réaliser début 2024. Le sujet sera abordé en Conseil Communautaire au préalable. Il convient de délibérer sur le principe d'accorder la rétrocession sous réserve d'acceptation de la Communauté de Communes ensuite.

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que la réception des travaux de voirie a été réalisée dans le courant du mois de mai, et est conforme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité les conditions de la procédure de cette rétrocession.
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire de faire appliquer cette procédure.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2023-19 - DELIBERATION CONCERNANT LA RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT ARTUS

Madame le Maire précise que ce sujet a dû être ajouté en urgence à l'ordre du jour, afin que le dossier ne soit pas reporté de plusieurs mois.

Madame le Maire informe le Conseil que la rétrocession de la voirie du lotissement de Monsieur ARTUS pourra se réaliser début 2024. Le sujet sera abordé en Conseil Communautaire au préalable. Il convient de délibérer sur le principe d'accorder la rétrocession sous réserve d'acceptation de la Communauté de Communes ensuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité les conditions de la procédure de cette rétrocession
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire de faire appliquer cette procédure.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 2
-----------	------------	----------------

2023-20 - DELIBERATION SUR LA CAPTURE DES CHIENS ERRANTS SUR LA COMMUNE - CHARGES AU PROPRIETAIRE

Madame le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal d'un rapport de présentation établi par la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Rapport de présentation :

La communauté de communes du Pays du Neubourg dispose d'un chenil destiné à accueillir les chiens errants que les communes membres recueillent sur leur territoire. La communauté de communes a signé une convention avec une entreprise, Aristodogs, pour capturer les chiens errants sur le territoire communautaire. Les frais de capture par l'entreprise sont les suivants :

- 85 € HT pour toute capture classique,
- 120 € HT pour toute capture intervenant la nuit (entre 18 h et 9 h), ou les week-ends, ou les jours fériés,
- 120 € HT pour les chiens dangereux.

La communauté de communes prend en charge les frais d'inscription et ceux de la première capture de chiens sur le territoire de la commune. Les interventions suivantes sont facturées à la commune. Pour précision, l'entreprise intervient sur demande de la mairie.

Il est donc proposé que les frais de capture de chiens errants sur le territoire de la commune par l'entreprise habilitée par la communauté de communes, dont la commune a la charge, soient remboursés par les propriétaires des chiens.

Il est proposé de mettre en place les tarifs suivants au titre des frais engagés par la commune pour la capture des chiens errants sur son territoire par le prestataire habilité par la communauté de communes:

- 85 € HT pour toute capture classique,
- 120 € HT pour toute capture intervenant la nuit (entre 18 h et 9 h), ou les week-ends, ou les jours fériés,
- 120 € HT pour les chiens dangereux.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'approbation du rapport de présentation, sur l'acceptation des tarifs proposés et sur l'inscription des sommes et recettes aux budgets 2024 et suivants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-10 ;

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Maire, le Conseil municipal :

- Approuve le rapport de présentation ;
- décide de facturer aux propriétaires de chiens errants au titre des frais engagés par la commune pour la capture des chiens errants sur son territoire par le prestataire habilité par la communauté de communes selon les tarifs ci-dessus,
- Dit que les sommes et recettes seront inscrites aux budgets généraux 2024 et suivants ;
- Donne pouvoir à Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

DEBAT SUR LES FRAIS GENERES PAR LA CAPTURE.

Pour : 11	Contre : 2	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la création du lotissement de Monsieur ARTUS, situé route de Marbeuf, il convient de prendre une délibération pour attribuer un nom et une numérotation aux parcelles dans le but de rendre possible la mise à jour du Cadastre (pour appliquer la loi 3DS adoptée le 08/02/2022, gps, Poste, impôts, services d'urgences, Fibre...).

Aussi, Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer sur la dénomination et les nouveaux numéros de rue suivants :

- ✚ Nom du nouveau lotissement et de sa voirie:
 - Lotissement du Marronnier

L'adressage se fera de la manière suivante :

N° , Lotissement du Marronnier

27110 SAINT AUBIN D'ECROSVILLE

- ✚ Numéro attribué pour chaque parcelle :
 - D 739 : 1 Lotissement du Marronnier
 - D 740 : 2 Lotissement du Marronnier
 - D 741 : 3 Lotissement du Marronnier
 - D 742 : 4 Lotissement du Marronnier
 - D 743 : 5 Lotissement du Marronnier
 - D 744 : 6 Lotissement du Marronnier
 - D 745 : 7 Lotissement du Marronnier
 - D 746 : 8 Lotissement du Marronnier
 - D 747 : 9 Lotissement du Marronnier
 - D 748 : 10 Lotissement du Marronnier
 - D 749 : 11 Lotissement du Marronnier
 - D 750 : 12 Lotissement du Marronnier
 - D 738 : 13 Lotissement du Marronnier

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité :

- Le nom du lotissement et de la voirie ;
- Chaque numéro attribué aux différentes parcelles
- Donne pouvoir à Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2023-22 - DELIBERATION SUR LA « VACANCE » DE POSTE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Madame le Maire rappelle qu'un membre du personnel a formulé une demande de mutation. Un arrêté de radiation des effectifs va être rédigé.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la dernière séance, le recrutement est terminé. La nouvelle secrétaire prendra son poste à compter du 16 août 2023.

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il faut procéder à la « vacance » du poste de catégorie C, pour un temps de 35 heures.

Vu la demande de mutation présentée par la secrétaire,
Vu l'arrêté de radiation découlant de celle-ci,
Le Poste de catégorie C, 35H devient vacant

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2023-23 - DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION D'UN POSTE DE CATEGORIE B AU SEIN DE LA MAIRIE

Madame Le Maire informe les membres du conseil qu'un nouveau service va être proposé aux administrés, à compter de la mi-septembre. Il s'agit de la gestion des Cartes Nationales d'Identité et Passeports.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'ouverture d'un poste de catégorie B, afin de pouvoir procéder au recrutement d'un nouvel agent.

Madame le Maire précise que le chargé d'accueil CNI/Passeport sera recruté sur une base de 15h00., et prendra ses fonctions dès que le dispositif sera opérationnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création du poste de rédacteur principal, et donne pouvoir à Madame le Maire de procéder au recrutement, et de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

2023-24 - DELIBERATION SUR UN NOUVEL AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DU CHATEAU

Suite aux échanges lors des précédents Conseils Municipaux, une réunion s'est tenue avec les membres de la commission voirie, afin de renforcer la sécurité de la rue du Château, et faire ralentir les véhicules.

Madame le Maire propose la solution suivante :

- Aménagement d'un dos d'âne / ralentisseur sur la rue du Château, dans chaque sens de voirie, au niveau de l'intersection avec la route d'Ecquetot et de Feuguerolles.

Une demande de subvention dans le cadre des amendes de police sera sollicitée.

Des devis vont être demandés à 2 entreprises, pour comparaison

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

Donne un accord de principe du projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'état au titre des amendes de police.

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération

Pour : 12	Contre : 1	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2023-25 - DELIBERATION CONCERNANT LA DENOMINATION D'UNE SALLE COMMUNALE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur le nom à donner à la salle située à côté de l’Arsenal, place du Docteur Auzoux, servant de lieu de réunion pour les associations, ou pour un usage à destination des professionnels.

Du fait de ses utilisations diverses, Madame le Maire propose que la salle soit appelée « Salle Communale de Saint Aubin d’Ecrosville ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l’unanimité que la salle située à côté de l’Arsenal place du Docteur Auzoux, soit désormais baptisée « Salle Communale de Saint Aubin d’Ecrosville ».

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

QUESTIONS DIVERSES

Permanences Cérémonies: Madame le Maire précise aux Conseillers Municipaux les dates des prochaines cérémonies à venir sur la commune.

Travaux : Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux concernant l’assainissement, le sol et l’isolation des murs de l’Arsenal vont prochainement commencer, suite à l’accord DETR obtenu.

Permanences de la Poste cet été : Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu’en vue de l’accueil prochain du nouveau service CNI/Passeports, il n’y aura plus d’ouverture de l’Agence Postale Communale le samedi matin.

Cette décision fait suite à une étude réalisée depuis plusieurs mois sur l’activité ce jour-là, et à une réunion avec un responsable de la Poste. L’obligation de la Mairie est d’ouvrir 12h/semaine.

Concernant la période estivale, l’Agence Postale Communale sera fermée du lundi 14 août 2023 au lundi 04 septembre 2023 inclus.

Organisation des congés d’été : Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l’employé communal sera absent pour congés d’été du lundi 14 août au vendredi 25 août 2023. Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour assurer la continuité de service. Il s’agit principalement de sortir les poubelles de Saint Philippe, de la Mairie et de la Salle Polyvalente, ainsi que l’arrosage des fleurs et la gestion de la station d’épuration (relevé + moutons). Un tableau va être transmis aux Conseillers Municipaux pour qu’ils puissent se positionner.

Prolongation du contrat de l’agent d’accueil : Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu’un RDV est prévu avec CAP EMPLOI, afin de prolonger le contrat aidé de l’agent d’accueil.

Départ de la Secrétaire : Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la secrétaire actuellement en poste prendra ses fonctions dans sa nouvelle collectivité début juillet. Avant son départ, nous la fêterons, la date sera communiquée ultérieurement.

Chats errants : Madame le Maire, conjointement avec Madame OSMONT, informe les membres du Conseil Municipal qu’une procédure est entamée auprès d’une association (CAT’S RESCUE), à Graveron Semerville. Une cage de trappage a été achetée par la commune. Prochainement, la stérilisation de 4 chattes, la castration d’un chat, et l’adoption de 4 chatons auront lieu.

En fin d’année, une demande de subvention sera reçue de la part de l’association auprès de la Mairie.

Changement du véhicule communal : Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'après étude et prospection, le véhicule communal actuel sera remplacé par un FIAT DOBLO XL, courant du dernier trimestre 2023.

Enquête INSEE : Une enquête INSEE se déroulera sur la commune entre les mois de juin et décembre 2023. Des foyers seront tirés au sort pour recevoir un agent de l'INSEE à leur domicile et répondre à un questionnaire. La Mairie n'a aucunement la main sur ce déroulement.

SIVOS des Villages : Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la kermesse des écoles se déroulera le SAMEDI 24 JUIN, toute la journée.

Un spectacle de danse est prévu le 30 juin.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur ORONA Thierry pour la présentation d'un projet intergénérationnel sur la commune. Une réunion avec le Département est prévue en fin de mois. Le projet suit son cours.

L'Objectif est le suivant : proposer un projet sportif commun au SIVOS et à la commune de Saint Aubin d'Ecrosville, en faisant participer les 8 communes membres du SIVOS.

Associations : Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la représentation annuelle de l'association la Compagnie du Phoenix aura lieu le LUNDI 26 JUIN, à la Salle Polyvalente.

Avant de clore la séance, Madame le Maire effectue un tour de table afin de laisser la parole à ses conseillers.

François DONVAL est surpris de l'intervention de début de séance de Madame le Maire. Il n'était pas au courant de la situation.

Marc LIGER revient sur les évènements et précise qu'il trouve que l'incident n'est pas anodin. Que les paroles de l' élu concernés ont été déplorables face au commerçant.

Un échange d'avis s'en suit entre Marc LIGER et Thierry ORONA.

Patricia COLOMBANI demande à ce que soit inscrit sur le compte rendu le fait que le point sur l'aménagement de la place du village et du village de façon générale n'a pas été porté à l'ordre du jour.

Elle demande qui a pris la décision de faire planter un massif devant la salle polyvalente, alors que la commission en place au début de la mandature n'a pas été consultée.

Mme DEPARIS répond que c'est en sa qualité de Maire qu'elle a fait planter ce massif, et que c'était une continuité suite à l'obtention de la 1^{ère} fleur pour Saint Aubin d'Ecrosville.

Patricia COLOMBANI revient également sur les travaux en cours sur les Bâtiments Auzoux.

Madame le Maire lui rappelle que ces bâtiments sont une propriété privée et que la commune n'a pas à émettre d'observations.

Patricia COLOMBANI revient sur la statue du buste du Docteur Auzoux et demande que la commission du Patrimoine puisse se réunir, afin d'exercer sa mission, et de trouver le lieu le plus adéquat pour y déplacer cette statue.

Patrick DEPITRE fait une observation quant à la prolifération des rats dans le chemin du Calvaire.

Patrick DEPITRE fait également observer que des branches d'arbres gênent la visibilité au niveau des panneaux de la voie cyclable, et que le transformateur du chemin du Calvaire est envahi par les orties.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h23

DEPARIS Christiane	ORONA Thierry	PION Grégory
THROUET Cyrille	OSMONT Odile	CARLI Eric Absent excusé
COLOMBANI Patricia	DONVAL François	HERBAJ Steve
FOSSARD Alexandre	LIGER Marc	ARCHAMBAULT Stéphane donne pouvoir à DEPARIS Christiane
DEPITRE Patrick	KIEFFER Jean-Pierre donne pouvoir à DEPITRE Patrick	